

Violence conjugale - Violences familiales : quelques chiffres et opinions souvent occultés*Dr Patrick Robinson¹***1- Etude du Professeur Guy Bodenmann (2004 Université de Fribourg)²**

L'étude s'est basée sur un sondage (questionnaire) de 1150 femmes et 707 hommes appartenant aux 3 régions linguistiques de Suisse selon une représentativité en termes de classe sociale, de sexe et de langue ; le chapitre sur la violence conjugale contient le pourcentage des hommes et des femmes qui admettent avoir perpétré différents types de violence à l'encontre de leur partenaire. Cette étude n'est pas mentionnée dans le rapport du BFE ou celui du Conseil fédéral de 2009 sur la violence conjugale, bien que le SLV du BFE connaît cette étude.

Type de violence perpétrée	Hommes	Femmes
Bousculer, pousser, secouer	7%	8%
Frapper: coups de pied/poing	1.6%	1.6%
Régulièrement rouer de coups, maltraiter avec des objets, voire étrangler	0.7%	0.6%
Violence psychique : menaces	5%	9%
Rabaisser volontairement devant d'autres personnes	5%	11%
Blesser volontairement : dénigrer, vexer, trahir la confiance	24%	25%
Endommager ou détruire des objets auxquels le partenaire tient particulièrement	2%	1%

¹ Membre du Bureau de la Coordination romande des Organisations paternelles : responsable pour les thèmes « violences familiales » et « co-parentalité »

² Bodenmann G, (2004) Le bien être des couples suisses. Questions Familiales 2, pages 48-50

2- OFS (2006) Homicides et violence domestique^{3, 4}

Les statistiques sont de sources policières et non de condamnations judiciaires.

a) Homicides de mineurs décédés (moins de 15 ans)

Suspects : 33 hommes et 31 femmes (un suspect non identifié)

b) Homicides d'adultes décédés ((ex) partenaires)

1 seul cas homosexuel, 246 femmes et 54 hommes (82 et 18% respectivement)

3- OFS (2008) Homicides dans le couple⁵

Les statistiques sont de sources policières et non de condamnations judiciaires, et incluent ce qui est défini comme homicide ou tentative d'homicide dans une relation de couple actuel ou ancien. Les statistiques démontrent que bien plus de femmes sont victimes que d'hommes : par contre comme il semble que le chiffre noir (cas non répertoriés) augmenterait fortement entre les catégories de gravité des lésions, de « Décédé », « Grièvement blessé », « Légèrement blessé » et « Pas blessé », et au vu du fait que les hommes dénoncent une agression moins fréquemment que les femmes, il n'est pas réaliste de pouvoir s'attendre de ces statistiques à une appréciation objective de l'ampleur ni de la nature de la violence conjugale de manière différenciée du point de vue genre.

4- Institut de la Statistique du Québec (2007)⁶ (violence conjugale)

Le BFE connaît les publications de cette Institut, mais n'a fait référence, dans son rapport sur la violence conjugale de 2009, qu'à une étude de 1993 sur « la violence contre les femmes »

L'enquête (ESG- Enquête sociale générale) sur la prévalence de la violence conjugale, a été menée auprès d'un échantillon de 10'000 hommes et 13'166 femmes résidents dans 10 provinces canadiennes. La publication précise « *Les résultats de l'ESG de 2004 indiquent que les taux de prévalence de la violence conjugale observés au cours des 5 dernières années précédent l'enquête de 2004 sont semblable pour les hommes et les femmes* ». Des nuances et différences sont néanmoins observées sur plusieurs caractéristiques détaillées. Par exemple, au Canada et en particulier au Québec, selon des typologies des conjoints violents, ou selon les typologies des situations de violence, il est possible de voir que la

³ Office fédéral de la Statistique (2006) Homicides et violence domestique- Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel, 60 pp.

⁴ Certaines statistiques dans le rapport ci-dessus ne différenciaient pas le sexe des auteur-e-s de la violence; l'auteure principale, Mme Isabel Zoder, a donc clarifié la différenciation pour le soussigné par e-mail le 28 novembre 2006

⁵ Office fédéral de la Statistique (2008) Homicides dans le couple- Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel, 43 pp.

⁶ Denis Laroche (2007) Contexte et conséquences de la violence conjugale envers les hommes et les femmes au Canada en 2004, Institut de la statistique du Québec, 117 pp.

violence conjugale ne constitue pas un phénomène homogène. « *Les différences entre catégories d'agresseurs ou les catégories de victimes laissent supposer une étiologie variée de la violence* ». La différenciation est par exemple faite entre « violence situationnelle » et « terrorisme conjugal/abus systémique », que nécessite des approches très différentes de thérapies/préventions.

5- Conférence de presse de la Police Cantonale (Neuchâtel) du 29 janvier 2009

Lors de la Conférence de Presse, la Police cantonale n'a communiqué aucun chiffre sur le sexe de la « victime », ni sur le sexe de « l'auteur » concernant la violence conjugale pour 2008- très sage à notre avis, car les chiffres ne représentent i) que les affaires déclarées ou rapportées à la Gendarmerie, et ii) les affaires n'ont pas été jugées par un Tribunal judiciaire, iii) la part d'incertitudes concernant les infractions déclarées va croissante lorsque celles-ci ne laissent pas de marques physiques (env 45% des 329 affaires rapportées).

La Police cantonale veut aussi alerter l'attention à des chiffres présentés qui méritent une réflexion sérieuse : Sur 329 affaires rapportées, 114 ont fait l'objet d'une double plainte : plainte- contre-plainte, soit pour 35 % des affaires. Plusieurs explications sont possibles dont : i) il y a de la violence symétrique ; ii) certaines affaires déclarées pourraient être de la diffamation/ calomnie.

Conclusions

La violence n'a pas de sexe. Il est temps de le reconnaître, car de ne pas le reconnaître ne permet pas à l'établissement de mesures suffisantes ou adéquates pour sa prévention. Concernant la violence féminine envers les hommes, voici 3 opinions concernant pourquoi il y a si peu d'acceptation que cela existe et pourquoi les études qui démontrent une autre réalité sont si souvent occultées.

Eva Wyss, dans son rapport de 2006 sur la « Violence féminine : mythes et réalités »⁷, écrit ceci :

« Les recherches menées jusqu'à présent sont presque toutes sans exception fondées sur le schéma de l'homme auteur et de la femme victime. D'où l'absence de questionnement sur la situation inverse. Cette possibilité n'est pas envisagée car elle contredit les stéréotypes....De même, l'homme a du mal à s'identifier avec le rôle de la victime et garde le silence...L'homme n'a pas d'espace de parole...Il n'est pas capable de parler de son statut de victime...La violence exercée par les femmes contre les enfants est elle aussi pour ainsi dire méconnue....Les travaux les plus récents montrent qu'indépendamment de la gravités des actes, la violence contre les enfants est grosso modo le fait également des hommes et des femmes....La violence sexuelle des femmes contre les enfants reste un sujet tabou ».

⁷ http://www.sta.be.ch/site/fr/gleichstellung-frauengewalt_fk06_dt.pdf

Elizabeth Badinter a dit sur « Temps Présents » (TSR- 18 mars 2008) dans le cadre d'un programme sur « Les hommes battus » :

« En France, c'est un sujet tabou, mal élevé et politiquement très incorrect tout simplement parce que de parler des hommes battus est ressenti comme une volonté de diminuer la critique qu'on peut adresser aux hommes qui battent. Le risque d'une telle attitude est très grave : on risque de ne pas être entendu ; la chape de plomb est si lourde sur le sujet que, quand on essaie de parler du sujet, on est déconsidéré...La raison de la violence n'a pas de sexe. La violence appartient à l'humanité ».

Cette opinion est complétée par le résumé de l'Editrice du Journal de la FSP qui écrivait en 2002 « *On en parle presque jamais, mais les femmes aussi peuvent frapper leur partenaire. Selon Arne Hoffman, figure de proue des Mouvements des hommes en Allemagne, de nombreuses études ont démontré que la violence physique est le plus souvent déclenchée par les femmes. Ces informations ont été passées sous silence, car elles ne sont pas politiquement correctes* »⁸.

La Coordination romande des Organisations paternelles estime qu'il faudrait remplacer « Violence conjugale » par « Violences familiales », car lorsqu'il y a des enfants, il y a le plus souvent des dynamiques complexes de violences impliquant aussi les relations parents enfants. C'est pour cette raison que le Canton de Genève a choisi d'élargir la thématique à « Violences domestiques » pour son Bureau cantonal.

⁸ Psychoscope, (2002) vol 23, Hausliche Gewalt – ein geschlechtsneutrales Problem ? Fédération Suisse des Psychologues